

COMMUNE DE CHATEL SAINT GERMAIN
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 MARS 2018

Le conseil municipal de la Commune de CHATEL-SAINT-GERMAIN s'est réuni, le mardi 27 mars 2018, à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de Châtel-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur MARCHAL Robert Maire

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n° 1 : Compte Administratif 2017
- Point n° 2 : Compte de Gestion 2017
- Point n° 3 : Affectation du résultat de l'exercice 2017
- Point n° 4 : Fixation des taux des trois taxes directes locales
- Point n° 5 : Vote du budget primitif 2018
- Point n° 6 : Divers - informations

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Maire : Robert MARCHAL

Madame et Messieurs les Adjointes : Chantal PALLEZ, Daniel PAYAN et Raymond LECLERRE

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Philippe AMBROISE, Claire ANCEL, Françoise CHAYNES, Brigitte DORON, Denis FOGELGESANG, Emmanuel HUMBERT, Pierre MAUBON, Robert MICHAUX, Véronique RASSENEUR, Sylvie ROBERT, Marie-Anne SALRIN et Nathalie ZOGLIA

ETAIT ABSENT ET EXCUSE :

Monsieur : M. Maxime NIRRENGARTEN qui a donné procuration à Emmanuel HUMBERT

ETAIENT ABSENTS :

Madame : LECHLEITER Sandra

Monsieur : Jean RICONNEAU

Monsieur MARCHAL Robert Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Aucune observation n'a été formulée sur le compte rendu de la séance du 20 mars 2018, les membres présents signent le registre.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il appartient au conseil municipal de désigner au début de chaque séance son secrétaire. M. Jean-Daniel WAGNER Secrétaire Général est désigné.

Point n° 1 : Compte administratif 2017

Monsieur MARCHAL Robert, rapporteur de la Commission des Finances est désigné comme président de séance. Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales, il donne

lecture du compte administratif 2017 en expliquant les différentes opérations effectuées au cours de l'exercice passé.

Après examen et hors la présence du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2017 qui fait ressortir un excédent global de clôture de 611 461,75 €.

Point n° 2 : Compte de gestion 2017

Le Maire donne lecture du Compte de Gestion 2017 établi par le Receveur Municipal identique au compte administratif de l'exercice 2017, celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2017.

Point n° 3 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Le conseil après approbation des comptes de gestion et administratif de l'exercice 2017, détaillés comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 099 604,53 €
Recettes	1 253 497,03 €
Résultat reporté excédent	247 717,05 €
soit un résultat excédent	401 609,55 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	217 960,90 €
Recettes	93 867,47 €
Résultat reporté excédent	333 945,63 €
soit un résultat excédent	209 852,20 €

Restes à réaliser

dépenses	431 037,96 €
Recettes	34 159,40 €
Déficit	- 396 878,56 €

SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER,

UN BESOIN DE FINANCEMENT DE 187 026,36 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante:

au compte 1068 du budget primitif 2018 la somme de 187 026,36 €

et en report à nouveau (ligne 002) le surplus, soit 214 583,19 €

Point n° 4 : Vote des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2018

Vu l'avis favorable émis par la Commission Elargie des Finances du 20 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir des taux des 3 taxes directes locales pour 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation :	10,78 %
- Taxe foncière bâti :	11,77 %
- Taxe foncière non bâti :	64,55 %

Point n° 5 : Vote du budget primitif de l'exercice 2018

Vu l'avis favorable émis par la Commission Elargie des Finances du 20 mars 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOPTE à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2018, qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 1 435 283,19 € et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 816 461,75 €.

Divers - information

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion d'information sera organisée par Metz Métropole au centre socioculturel le mercredi 18 avril 2018 à 20 h 30 sur le futur aménagement de l'Avenue de la Libération dans le cadre de l'optimisation de la ligne 5 du réseau LE MET.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les travaux de requalification de l'école la Souris Verte devraient débuter en été, dès la notification de l'ensemble des demandes de subventions sollicitées et les réponses à l'appel d'offres. Dans le cadre d'une rencontre avec le maître d'ouvrage, il lui a été demandé de chiffrer les travaux de rénovation des sanitaires de l'école du centre.

La séance est levée à 22 heures 00

SUIVENT LES SIGNATURES :

MARCHAL Robert :

PALLEZ Chantal :

PAYAN Daniel :

LECLERRE Raymond :

AMBROISE Philippe :

ANCEL Claire :

CHAYNES Françoise :

DORON Brigitte :

FOGELGESANG Denis :

HUMBERT Emmanuel :

MAUBON Pierre :

MICHAUX Robert :

RASSENEUR Véronique :

ROBERT Sylvie :

SALRIN Marie-Anne :

ZOGLIA Nathalie :

HUMBERT Emmanuel pour Maxime NIRRENGARTEN :

